

ÉPARGNE SALARIALE

CONSEIL RH



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.



ÉPARGNE SALARIALE

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

L'épargne salariale : toutes les entreprises y ont accès ! Elle est à la portée de toutes les entreprises quelles que soient leur taille, la nature de leur activité ou leur forme juridique, dès lors qu'elles emploient au moins 1 salarié. C'est aussi un outil de fidélisation de vos salariés.

Nous vous accompagnons dans la détermination de la formule la plus avantageuse pour l'entreprise et les salariés ainsi que sur la répartition annuelle entre chacun des salariés —

NOS TARIFS

- 700 euros HT par accord —
- 30 euros HT pour le suivi annuel de la répartition par salarié et jusqu'à 10 salariés. Au-delà de 10 salariés, 20 euros HT par salarié —

NOTRE MISSION

- Evaluation de votre bilan comptable —
- Etablissement d'une formule de calcul avantageuse —
- Rédaction d'un projet d'accord —
- Réalisation des formalités de dépôt —
- Suivi annuel de la répartition de l'épargne à verser aux salariés —